

LIGUE DES ECHECS DU GRAND EST



Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Réunion du Comité Directeur 15 juin 2021

En visioconférence de 19h00 à 20h15

Ordre du jour :

1) Appel à candidature pour le poste de DTR	10
2) Nomination de Julien MAHIEUX au Bureau	10
3) Proposition d'accompagnement financier / développement des clubs	25
4) Démarche et maguette / site Internet de la LEGE	30

- Les votes auront lieu par l'envoi d'un Google Forms à tous les membres du Codir
- Merci de limiter vos interventions dans le temps pour respecter le mieux possible l'heure de fin de réunion.

1- Appel à candidature pour le poste de DTR

Dans les statuts de la LEGE

9.1 La Commission Technique Régionale

... chargée d'établir le calendrier régional officiel des compétitions, leur règlement et veiller à leur bonne organisation à l'intérieur des différents espaces de jeu définis par les règlements sportifs ...

La Commission Technique Régionale se compose au moins du Directeur Technique Régional et d'un membre référent par espace de jeu interdépartemental pour en assurer la gestion.

Ces membres sont nommés par le Comité Directeur de la Ligue qui a toute latitude pour la compléter.

Position de la FFE: Jean Christophe Carpentier – Président de la Commission Technique National **En synthèse**:

- malgré le titre de sa fonction, le DTR a davantage un rôle de Président d'une Commission Technique Régionale.
- la CT Régionale doit assurer le suivi de toute modification règlementaire par rapport au règlement national. C'est un point important entre la CTF et les CTR. Transmission des règlements Ligue pour validation.
- Les 3 principales compétitions sont la N4, la N3 Jeunes et les qualifs Jeunes pour le championnat de France.
- Pour les Interclubs de la N4 et les divisions inférieures. Les tâches ci-après peuvent se partager entre les membres de la CTR.
 - Suivi des inscriptions pendant l'intersaison
 - Composition des Groupes
 - Recherche et nomination des Directeurs de Groupe

Résultat actuel de l'appel à candidature pour le poste de DTR de la LEGE ?

2) Nomination de Julien MAHIEUX au Bureau

Pour rappel : nous avons eu au cours de ces derniers mois 2 démissions de membres du Bureau : Claude ADRIAN et Daniel ROOS

Que disent ls statuts de la LEGE :

ARTICLE 7: LE BUREAU DE LA LIGUE

7.1 Composition Dès son élection, **le Président propose la composition du Bureau** de la Ligue **au Comité Directeur qui doit la ratifier** par un vote à la majorité simple.

Le Président peut à tout moment et dans les mêmes conditions le recomposer pour la durée restante du mandat qui s'éteint avec celui du Comité Directeur.

La composition du Bureau n'excède pas huit membres, dont un nombre de licencié(e)s de chaque sexe respectant le principe édicté à l'article 6.2 des présents statuts, *tous choisis au sein du Comité Directeur*. Il comprend au moins le Président, un vice-président, le Secrétaire Général et le Trésorier. Sur autorisation du Président, le Directeur Technique Régional et toute autre personne peuvent assister aux séances avec voix consultative.

Les postes vacants au Bureau de la Ligue avant l'expiration de son mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors du plus proche Comité Directeur dans les mêmes conditions que pour sa formation initiale. La vacance résulte soit de la démission, soit de l'incapacité d'exercer les fonctions. Un membre du Bureau de la Ligue démis de ses fonctions, ou y renonçant, reste membre du Comité Directeur.

La nomination de Julien MAHIEUX sera donc soumise à un vote de ratification du Comité Directeur.

3) Proposition d'accompagnement financier du développement des clubs

Pour rappel:

- La Commission Développement a établi un premier dossier sur l'implantation des clubs d'échecs dans le Grand Est : % de joueurs / la population ; zone blanche; liste de villes cibles « potentielles ».
- Le dossier a été présenté aux Présidents de CDJE lors d'une réunion consacrée aux travaux de la Commission Développement. D'une manière générale, La commission souhaite s'appuyer sur les Comités Départementaux qui sont les acteurs proches des clubs.
- Dans les demandes de financement ANS et dans le budget prévisionnel 2021 adopté par l'AG, le développement des clubs est inscrit pour 6.000 € à engager d'ici le 31/12/2021.
- Il y a donc urgence à engager le plan d'action et relativement peu de temps pour élaborer des « dispositifs sophistiqués ».
- Pour 2021, la Commission propose au Comité Directeur de contribuer au financement d'actions de développement par les clubs sur une base « forfaitaire » (sous réserve de l'obtention d'une subvention ANS) :
 - a) Organisation d'un évènement échiquéen en zone blanche
 - b) Création d'une nouvelle section d'un club existant en zone blanche
 - c) Création d'un nouveau club en zone blanche
 - d) Création d'un fonds d'images (ou d'affiches) dont la LEGE détiendrait les droits pour les clubs de la région

3) Proposition d'accompagnement financier du développement des clubs

Pour être soutenues financièrement par la LEGE, les actions engagées par les clubs devront être validées par le CDJE.

Budget 2021		Enveloppe budgétaire
Organisation d'un évènement échiquéen	150 € pour l'action	10x150 = 1500
Création d'une nouvelle section d'un club	200 € pour l'action	10x200 = 2000
Création d'un nouveau club	350 € pour l'action	3x350 = 1050
Création d'un fonds d'images (ou d'affiches)	500 € pour l'action	500
	Total	5.050 €

Quelles dispositions adoptées pour maîtriser le budget s'il remporte un vrai succès ?

- o 1er arrivé premier servi et limitation du budget à l'enveloppe prévue ?
- o Sélection des projets par le Comité Directeur si les demandes dépassent l'enveloppe ?

Les décisions feront l'objet d'un vote.

4) Démarche et maquette / site Internet LEGE

- Stéphane JOUNIAUX nous a fait savoir le 6 avril 2021 qu'il ne souhaitait pas être Directeur Régional de la Communication car il ne souhaitait pas avoir à animer une commission.
 - Il acceptait cependant de poursuivre sa mission de Webmaster et de gestionnaire des réseaux sociaux en attendant la nomination d'un nouveau Directeur.
 - Sans doute parce qu'il « ne voyait rien venir », il nous a informé le 28 mai ne plus s'occuper à dater de ce même jour du site Internet, de Facebook et de Twitter.

« L'atterrissage est brutal » mais la LEGE est bien sûr redevable à Stéphane JOUNIAUX pour le travail accompli avec constance, engagement et réactivité depuis la création de la LEGE.

Face à cette situation et pour ne pas rester trop longtemps sans présence de la LEGE dans les réseaux sociaux, JP LIST, qui a dans ses missions la communication vers les adhérents, a proposé au Président de prendre le relais.

Dans un deuxième temps, il est souhaitable qu'un Directeur de la Communication puisse être nommé.

Les grandes lignes de la proposition qui est faite pour le site Internet

Distinguer plus clairement :

- Un domaine de communication « grand public » qui concerne les joueurs d'échecs du Grand Est dans leur ensemble et plus généralement tous ceux qui sont à la recherche concernant les échecs
- Un domaine réservé aux Présidents de clubs et plus généralement aux dirigeants des clubs, de la LEGE et des CDJE.

Le domaine réservé aux dirigeants :

- Il sera utilisé pour mettre à leur disposition tous les documents publiés par la LEGE (AG, Codir,
 Commissions, ...) mais aussi pour les informer (mot du président, messages reçus des instances politiques et sportives de la région, informations importantes de la FFE,...
- Son accès sera protégé par un mot de passe
- Sa caractéristique majeure devra être la qualité et la pertinences des documents publiés et la facilité à retrouver une information.
- Dans la maquette actuelle, il est proposé un onglet « Administration » protégé par un mot de passe.
- Dans une version future, si le projet est adopté, il sera proposé de gérer un « Intranet » dédié.

Le domaine « grand public » :

- Il sera utilisé pour mettre à disposition des informations concernant les évènements échiquéens de la région (compétitions, formations, les réussites, ...)
- Sa caractéristique majeure devra être la richesse et la pertinence des informations fournies mais aussi
 la présentation du site qui doit être une vitrine des échecs dans la région.
- Pour ne pas alourdir le contenu du site, l'utilisateur sera automatiquement redirigé sur les sites partenaires (FFE, CDJE, clubs) qui sont à la source de l'information.
- Pour certaines informations « externes », il est souhaitable que les responsables de la LEGE ou les
 Directeurs de Groupe fournissent un complément d'information pour souligner un succès, pour donner des précisions sur le mode opératoire, pour encourager les joueurs,...

L'organisation des travaux et la gestion du site:

- L'idée serait de s'appuyer sur une Commission Régionale de la Communication composée des Responsables de la Communication ou des Webmasters des CDJE.
- La commission validerait à la fois l'architecture du site et la présentation de son contenu.
- Pour le contenu par lui-même les informations devront venir de l'équipe de direction de la LEGE, les Comités Départementaux et des clubs eux-mêmes pour les évènements qui intéressent toute la communauté des joueurs.
- En cas de nécessité d'une autorisation de publication, le Président de la LEGE donnera sa décision puisque c'est lui qui est responsable de la publication.

Concernant les autres canaux de diffusion que sont Facebook et Twitter, les informations publiées seront directement générées à partir des pages du site Internet. Cet aspect technique n'a pas encore été vu.

Si une décision favorable est prise, le nouveau site sera mis en place d'ici la fin du mois de juin.

Il est actuellement hébergé « gracieusement » sur le compte du club EHV.

Il faudrait bien sûr créé un compte spécifique pour la LEGE avec la possibilité de créer 4 autres sites Internet sans surcoût d'hébergement.

Le coût annuel est de 130 € par an + 10 € pour le nom de domaine.

Passons à la démonstration de la maquette.

Attention: il ne s'agit pas de valider dans le détail la présentation des informations car cela demanderait trop de temps mais simplement de valider l'architecture du site. Le travail de validation à proprement parler se fera avec la Commission Communication, si le Comité Directeur donne son feu vert.